

Système de Management Environnemental

31.05.2021

Fiche d'accueil pour étudiants, stagiaires et nouveaux collaborateurs

Présentation du Système de gestion environnemental EMAS

Notre SPF est engagé dans une démarche de **gestion environnementale** et d'enregistrement **EMAS**.

Qu'est-ce que EMAS?

EMAS (= Environmental Management and Audit Scheme) est un outil européen de management environnemental permettant à une organisation d'améliorer ses performances environnementales de façon continue en suivant une démarche rigoureuse et transparente

Être enregistré EMAS selon la terminologie européenne, implique pour notre SPF de réaliser tout d'abord une analyse environnementale pour déterminer quels sont ses impacts sur l'environnement. Les impacts ont pour origine aussi bien la logistique du SPF (consommation d'eau, d'électricité et de papier, chauffage, transport) que ses missions.

Afin d'assurer la maîtrise de ces impacts, un système de management de l'environnement (SME) a ensuite été mis en place.

EMAS impose aussi:

- le respect de la législation environnementale ;
- une amélioration continue des performances environnementales ;
- la publication annuelle d'une déclaration environnementale ;
- la vérification de l'ensemble du système par un organisme indépendant qui atteste de l'exactitude des données fournies et de l'adéquation du système de management par rapport à l'organisation et aux objectifs fixés;
- la participation du personnel.

Ce dernier point revêt une importance particulière car l'approche participative est un des facteurs clés de la réussite d'un tel projet environnemental. En effet, chacun de nous, chaque jour, effectue des gestes ou pose des actes qui ont un impact sur l'environnement.

Qui est concerné?

Tout le personnel du SPF travaillant au City Atrium et au North Gate II et III.

Comment pouvez-vous contribuer au Système de Management Environnementale EMAS?

- Travaillez (quand c'est possible) en numérique. Et quand vous devez imprimer, faites-le intelligemment. Réfléchissez à la mise en page pour imprimer le moins possible, recto-verso et en noir et blanc si c'est possible.
- Triez correctement vos déchets : PMC, papier, carton, verre et « autres ».
- Signalez toute fuite d'eau dans la cuisine ou les toilettes, aussi minime qu'elle puisse paraître, ainsi que tout problème environnemental lié au bâtiment.
 - o Savez- vous qu' en cas de fuite d'un robinet, la consommation d'eau = 4 litres/heure.
 - o En cas de fuite d'eau dans un WC, la consommation = 25 litres/heure.
- En fin de journée, **éteignez le bloc multiprise** qui alimente votre ordinateur. Faites de même pour tous les appareils que vous n'utilisez pas et qui sont en mode veille, comme les écrans.
 - o Savez-vous que un moniteur de PC consomme 50 à 70 % de l'énergie de ce dernier?
- Eteignez les lumières quand vous quittez un local.
- Consultez les autres bonnes pratiques qui se trouvent dans notre **Guide environnemental** et sur notre intranet.

Que dois-je faire si je constate un problème qui peut avoir un impact sur l'environnement ?

- Si ce problème est lié à un bâtiment (p.ex. un robinet qui coule, des lumières qui ne peuvent être éteintes, etc.), vous pouvez envoyer un e-mail au contact bâtiment concerné ou lui téléphoner s'il y a urgence.
- En cas de doute sur l'ampleur du problème, envoyer un e-mail à : emas@economie. fgov.be.

Merci d'avance pour votre contribution!

Des questions ? Des suggestions ? Contactez-nous via emas@economie.fgov.be